



VILLE DE NOUMEA

SL/LT-CCAS-DE-00003

PO 44

**DELIBERATION N° 2017/ 03**

**AUTORISANT LA PRESIDENTE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
A SIGNER DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE DE RIVIERE SALEE  
POUR L'ACCUEIL D'ELEVES DANS LE CADRE DES MESURES DE RESPONSABILISATION**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa, réuni en séance le 13 mars 2017,

VU, la loi organique modifiée N° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi ordinaire modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse au Conseil d'Administration Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa du n° 2017/03 du 13 mars 2017,

VU l'article 49 de la délibération du Congrès n°77 du 28 septembre 2015 portant sur les statuts des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie cadre ce dispositif.

**DE C I D E :****ARTICLE 1<sup>er</sup> /**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale est autorisée à signer une convention de partenariat avec le collège de Rivière-Salée dans le cadre des mesures de responsabilisation en tant que structure accueillante, selon le modèle joint en annexe.

**ARTICLE 2 /**

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 2 mois à compter de la publication.

**ARTICLE 3 /**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE, 13 MAR. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME,

NOUMEA LE 13 MAR. 2017

LA PRESIDENTE et par Délégation,  
LA PRESIDENTE**DESTINATAIRES :**

Sub. Adm. Sud

1

TPS

1

CCAS (Affich/Regis)

Centre Communal d'Action Sociale - 20 rue Gallieni

98802 NOUMEA CEDEX

Tél. : (687) 27.07.86 - Fax. : (687) 27.07.72 - E-Mail : maire.ccas@ville-noumea.nc

Chantal BOUYE